



# RÈGLEMENT

DE LA FINALE NATIONALE WORLDSKILLS 2023



© WorldSkills France (WSFR) se réserve tous les droits relatifs aux documents rédigés pour ou au nom de WSFR et comprenant leur traduction et leur envoi par voie électronique. Ce matériel peut être reproduit à des fins professionnelles et pédagogiques non commerciales, à la condition que le logo de WorldSkills France et la déclaration concernant les droits d'auteur restent en place.

# TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE REGLEMENT</b> .....	6
<b>1. PRÉAMBULE</b> .....	6
<b>2. À PROPOS DU RÈGLEMENT DES FINALES NATIONALES</b> .....	6
<b>3. CONDITION DE PARTICIPATION</b> .....	6
<b>4. MÉTIERS EN LICE</b> .....	7
<b>4.1 MÉTIERS EN COMPÉTITION OFFICIELLE WORLDSKILLS</b> .....	7
<b>4.2 MÉTIERS EN PRESENTATION/SENSIBILISATION</b> .....	7
<b>4.3 CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPETITION</b> .....	7
<b>4.4 ORGANISATION DES MÉTIERS</b> .....	8
<b>4.5 RETRAIT D'UN MÉTIER</b> .....	8
<b>5. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT</b> .....	8
<b>5.1 POLITIQUES ET PROCÉDURES</b> .....	8
5.1.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ .....	8
5.1.2 RESPONSABILITÉ DES COMPÉTITEURS ET DES JURÉS.....	9
5.1.3 DRAPEAU ET ENGIN SONORE .....	9
<b>6. PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS</b> .....	9
<b>6.1 COMPÉTITEURS</b> .....	9
6.1.1 NOMBRE DE COMPÉTITEURS .....	9
6.1.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS .....	10
6.1.3 COMPÉTITEURS : DROITS ET DEVOIRS.....	10
<b>6.2 MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES</b> .....	13
6.2.1 RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE .....	13
6.2.2 CHEFS D'ÉQUIPE .....	14
6.2.3 ECHANGES AVEC LES COMPETITEURS.....	14
6.2.4 ACCIDENT/MALADIE.....	14
<b>6.3 JURÉS</b> .....	14
6.3.1 DÉFINITION .....	14
6.3.2 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE .....	14
6.3.3 QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES .....	14
6.3.4 NOMINATION ET ACCRÉDITATION .....	14
6.3.5 RESPONSABILITÉS .....	15
6.3.6 CONTRÔLE DE LA CAISSE À OUTILS .....	15
6.3.7 CONFIDENTIALITÉ .....	16
6.3.8 COMMUNICATION AVEC LE COMPÉTITEUR DE SA RÉGION .....	16

6.3.9	COMMUNICATION ET PRÉPARATION VIA LE FORUM JURES DE DISCUSSION.....	16
6.3.10	NON-RESPECT DU RÈGLEMENT.....	16
<b>6.4</b>	<b>EXPERT MÉTIER.....</b>	<b>16</b>
6.4.1	DÉFINITION.....	16
6.4.2	RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER.....	17
6.4.3	DROITS ET DEVOIRS.....	17
<b>6.5</b>	<b>EXPERT ADJOINT.....</b>	<b>18</b>
6.5.1	RÔLE DE L'EXPERT ADJOINT.....	18
6.5.2	DROITS ET DEVOIRS.....	18
<b>6.6</b>	<b>LE JURY.....</b>	<b>19</b>
6.6.1	DÉFINITION.....	19
6.6.2	RESPONSABILITÉS.....	19
<b>6.7</b>	<b>CHEF D'ATELIER.....</b>	<b>19</b>
6.7.1	DÉFINITION.....	19
6.7.2	NOMINATION.....	19
6.7.3	LIEN AVEC L'EXPERT.....	19
6.7.4	PRÉSENCE.....	19
6.7.5	NEUTRALITÉ.....	19
6.7.6	RESPONSABILITÉS.....	19
<b>6.8</b>	<b>DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT).....</b>	<b>20</b>
<b>6.9</b>	<b>DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA).....</b>	<b>20</b>
<b>6.10</b>	<b>TEAM LEADER (TL).....</b>	<b>20</b>
<b>7.</b>	<b>ACCÈS.....</b>	<b>20</b>
7.1	ACCÈS AUX ESPACES DE COMPETITION.....	20
7.2	L'ACCÈS À LA ZONE DE WORLDSKILLS FRANCE.....	20
7.3	MÉDIAS.....	21
<b>8.</b>	<b>DESCRIPTIFS TECHNIQUES.....</b>	<b>21</b>
8.1	DÉFINITION.....	21
8.2	DISPONIBILITÉ.....	21
8.3	MISE À JOUR ET VALIDITÉ.....	21
8.4	CIRCULATION.....	21
<b>9.</b>	<b>SUJET D'ÉPREUVE.....</b>	<b>21</b>
9.1	DÉFINITION ET FORMAT.....	21
9.2	DURÉE.....	22
9.2.1	PLANNING.....	22
9.2.2	PROLONGATION DE DUREE D'ÉPREUVE.....	22
9.3	CIRCULATION DES DOCUMENTS RELATIFS AU SUJET D'ÉPREUVE.....	22

<b>9.4</b>	<b>MODIFICATION DU SUJET D'ÉPREUVE</b> .....	22
<b>9.5</b>	<b>NOTATION</b> .....	23
9.5.1	CRITÈRES DE NOTATION .....	23
9.5.2	PROTECTION DES TRAVAUX RÉALISÉS .....	23
<b>10.</b>	<b>SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION</b> .....	23
<b>10.1</b>	<b>CRITÈRES DE NOTATION</b> .....	23
10.1.1	DÉFINITION .....	23
10.1.2	MODIFICATIONS .....	23
10.1.3	ASPECTS DU CRITÈRE .....	23
10.1.4	NOMBRE D'ASPECTS .....	23
10.1.5	ÉCHELLE DE 100 POINTS .....	24
<b>10.2</b>	<b>NOTATION JUDGEMENT</b> .....	24
10.2.1	PROCÉDURE .....	24
10.2.2	UTILISATION DE LA NOTE « JUDGEMENT » .....	24
10.2.3	CHANGEMENT DE PROCÉDURE .....	24
<b>10.3</b>	<b>NOTATION « MEASUREMENT »</b> .....	24
10.3.1	PROCÉDURE .....	24
10.3.2	UTILISATION DES FORMULAIRES .....	24
10.3.3	UTILISATION DE LA NOTE MEASUREMENT .....	24
<b>10.4</b>	<b>PROCÉDURE DE NOTATION</b> .....	24
10.4.1	DÉBUT DE LA COMPÉTITION .....	24
10.4.2	LA NOTATION JUDGEMENT DOIT PRÉCÉDER LA NOTATION MEASUREMENT .....	25
10.4.3	GROUPES DE NOTATION .....	25
10.4.4	LES JURÉS ET LA NOTATION DES COMPÉTITEURS DE LEUR RÉGION .....	25
10.4.5	PAS DE NOTATION EN PRÉSENCE DU COMPÉTITEUR .....	25
10.4.6	NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE .....	25
10.4.7	FORMULAIRES DE CONTRÔLE .....	25
10.4.8	CLÔTURE DE LA NOTATION .....	26
10.4.9	CLÔTURE DE LA COMPÉTITION .....	26
<b>10.5</b>	<b>PROCÈS VERBAL JOURNALIER</b> .....	26
<b>10.6</b>	<b>TRAITEMENT DES ERREURS</b> .....	26
<b>10.7</b>	<b>RECOURS</b> .....	26
<b>10.8</b>	<b>PUBLICATION DES RÉSULTATS</b> .....	27
<b>11.</b>	<b>RÉSOLUTION DES CONFLITS</b> .....	27
<b>11.1</b>	<b>CHAMP D'APPLICATION</b> .....	27
<b>11.2</b>	<b>RAPPORT</b> .....	27
<b>11.3</b>	<b>PROCÉDURE</b> .....	27

<b>12. MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES</b> .....	27
<b>12.1 MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE</b> .....	27
12.1.1 PRIX DE L'EXCELLENCE.....	27
<b>12.2 CERTIFICAT DE PARTICIPATION</b> .....	28
<b>ANNEXES</b> .....	28
<b>ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE MÉTIER</b> .....	28
<b>ANNEXE 2 : ÂGE DES COMPÉTITEURS</b> .....	28
<b>ANNEXE 3 : JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX</b> .....	28
<b><a href="http://www.worldskills-france.org">www.worldskills-france.org</a></b> .....	30

# **PARTIE REGLEMENT**

## **1. PRÉAMBULE**

WorldSkills France a pour objet de participer à l'organisation des compétitions régionales, nationales et internationales qui s'effectuent conformément à l'esprit et aux règles de la charte de WorldSkills International. À savoir : promouvoir les métiers et convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

À ce titre, WorldSkills France organise les Finales Nationales en vue de constituer une Équipe de France des Métiers capable de concourir dans toutes les catégories de métiers choisies par le Conseil d'Administration parmi les listes mondiales et européennes, et ceci en adéquation avec les descriptifs techniques mondiaux et européens desdits métiers. Ce faisant, un compétiteur dans un métier donné pourra avoir à démontrer des compétences autres que celles auxquelles il a recours habituellement dans l'exercice de sa profession en France. Les Experts internationaux, ayant la connaissance des compétitions de métiers à l'international, auront autorité pour relayer ces informations au sein de l'équipe métier et plus largement auprès des jurés et compétiteurs.

## **2. À PROPOS DU RÈGLEMENT DES FINALES NATIONALES**

Le Règlement des Finales Nationales définit les règles régissant l'organisation et le déroulement de la compétition des Finales Nationales de la Compétition WorldSkills.

Ces règles sont révisées régulièrement par le Département Performance et ratifiées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Tous les participants accrédités (compétiteurs, jurés, encadrement des Délégations Régionales, encadrement de WorldSkills France) sont tenus de respecter le Règlement des Finales Nationales.

## **3. CONDITION DE PARTICIPATION**

Le critère d'âge est l'unique condition de participation aux finales nationales. Pour la majorité des métiers, et c'est imposé par l'organisation mondiale WSI, les compétiteurs ne peuvent avoir plus de 23 ans révolus durant l'année de la compétition mondiale du cycle en question.

Dans les métiers Construction digitale, Cloud computing, Cyber sécurité, Intégration robotique, Maintenance aéronautique, Mécatronique, Production industrielle (en équipe), Câblage des réseaux très haut débit, les compétiteurs ne peuvent avoir plus de 26 ans révolus durant l'année de la compétition internationale.

Pour éviter de multiplier les différentes limites d'âge et pour tenir compte des entrées de plus en plus tardives en formation professionnelle, WorldSkills France a décidé d'adosser la limite d'âge d'inscription des métiers « nationaux » et « européens » à cette catégorie « moins de 26 ». Il s'agit, au moment où ce document est rédigé, des métiers Sommellerie, Cycle et motorcycle, Aménagement urbain et réseaux de canalisations, Marbrerie design, Solier, Taille de pierre, Chaudronnerie, Aide à la personne, Maroquinerie, Métiers de la Propreté, Horticulture

Pour éviter les calculs, WorldSkills France rendra publiques les dates limites de naissance des compétiteurs métier par métier au moment des inscriptions au démarrage de chaque cycle de compétition (voir Annexe 2).

## 4. MÉTIERS EN LICE

### 4.1 MÉTIERS EN COMPÉTITION OFFICIELLE WORLDSKILLS

Sont dits en compétition officielle, les métiers qui font partie de la liste des métiers validés par WorldSkills International au niveau mondial ou par WorldSkills Europe, au niveau européen, qu'il s'agisse de métiers officiels, en démonstration ou en présentation par le pays hôte de la compétition mondiale ou de la compétition européenne. Cependant, tous les métiers représentés au niveau mondial lors d'une WorldSkills Competition ou au niveau européen lors d'une compétition EuroSkills ne sont pas obligatoirement représentés lors des Finales Nationales en France.

Sont également dits en compétition officielle, tous les métiers non présents sur la liste de métiers de WorldSkills International ou de WorldSkills Europe mais représentés lors des Finales Nationales en France. Pour être représentés, ces métiers doivent avoir une place dans l'économie nationale et doivent être soutenus par leurs organisations professionnelles ou chambres consulaires, membres de WorldSkills France.

En début de cycle de compétition, WorldSkills France publie la liste des métiers ouverts aux inscriptions et prévus en compétition aux Finales nationales

### 4.2 MÉTIERS EN PRÉSENTATION/SENSIBILISATION

Pour information, il existe d'autres modalités de présentation de métiers qui cohabitent avec la compétition officielle.

Sont dits en présentation ou en sensibilisation, des métiers que WorldSkills France, avec ses partenaires, souhaite mettre en valeur lors des Finales Nationales. Ces métiers peuvent inclure des exemples de résultats terminés ou de travaux réalisés par les participants de ces métiers, en présentation pendant les heures d'ouverture au public.

Les participants à ces présentations ne sont pas obligatoirement membres des équipes régionales et il n'y a pas forcément de process de sélection régionale.

WorldSkills France ou un de ses partenaires pourra récompenser les participants de ces métiers par un certificat, à condition que celui-ci ait été approuvé par WorldSkills France. Cette récompense éventuelle se fera en dehors de la cérémonie de clôture.

Si une compétition a lieu dans ces métiers en présentation, elle n'est pas tenue d'utiliser les process WorldSkills, mais se doit de respecter l'éthique, l'équité, la transparence ainsi que, d'une manière générale, les valeurs de WorldSkills France. Ces métiers ne feront pas l'objet d'un podium et d'une remise de médailles lors de la cérémonie de clôture.

### 4.3 CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPÉTITION

Afin d'être représenté lors des Finales Nationales WorldSkills France, un métier devra compter un minimum de 6 compétiteurs (ou équipes inscrits). Pour les métiers en trinôme, un nombre minimum de 5 équipes est requis pour que ceux-ci puissent être représentés aux Finales Nationales.

Pour un métier nouvellement introduit dans la compétition en France, WorldSkills France peut décider de manière dérogatoire de maintenir une compétition officielle dans un métier dont la participation est inférieure au nombre requis pendant une ou deux éditions pour accompagner le développement de ce métier et progressivement atteindre ainsi le nombre requis. A noter que, le cas échéant, dans l'objectif de montrer une image dynamique du métier et pour avoir un panel de compétiteur plus significatif, les Régions déjà engagées

avec un compétiteur ou une équipe se verront invitées à engager un deuxième compétiteur ou une deuxième équipe.

Le nombre total de métiers représentés sera déterminé en relation avec les organismes membres de WorldSkills France et validé par son Conseil d'Administration.

#### 4.4 ORGANISATION DES MÉTIERS

WorldSkills France a pour ambition d'organiser la compétition pour tous les métiers inscrits au programme des Finales Nationales.

Cependant, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité pour certains métiers d'organiser la compétition des Finales Nationales, les nouvelles modalités d'organisation de la compétition de ces métiers (durée, format, externalisation totale ou partielle des épreuves, etc.) seront décidées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France, après information/consultation du Conseil des régions.

Les compétiteurs concernés ainsi que leur Région en seront au préalable informés.

De la même manière, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité de mettre en place le nombre de postes de travail requis pour certains métiers, le Conseil d'Administration de WorldSkills France pourra décider de mettre en place des rotations de postes de travail ou une limitation du nombre de postes de travail si des rotations s'avèrent impossibles.

#### 4.5 RETRAIT D'UN MÉTIER

EXISTANT DE LA COMPÉTITION WORLDSKILLS France :

Un métier peut être retiré de la compétition nationale s'il se trouve dans un des cas suivants :

→ Le métier ne respecte pas les conditions indiquées en section 4.3 de ce règlement : « Conditions pour qu'un métier soit en compétition »

→ Aucun expert national bénévole n'a pu être nommé

→ Le métier n'est plus représenté dans une des compétitions internationales

→ Le métier n'est plus soutenu par une organisation professionnelle ou un partenaire

Dans le cas où un métier serait retiré de la compétition nationale, WorldSkills France se devra de le communiquer le plus tôt possible aux Régions et organisations membres de WorldSkills France, et à défaut, au moment du séminaire de préparation des Finales Nationales, environ 6 mois avant la compétition nationale.

## **5. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT**

### 5.1 POLITIQUES ET PROCÉDURES

#### **5.1.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour que toutes les règles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur, autant pour le public que pour les participants (compétiteurs, jurés, bénévoles).



### **5.1.2 RESPONSABILITÉ DES COMPÉTITEURS ET DES JURÉS**

Les compétiteurs et les jurés devront respecter les consignes de santé et de sécurité présentées lors des Finales Nationales par les organisateurs sur site. Ils devront en plus respecter les consignes spécifiques liées à leur métier sur leurs zones de compétition.

### **5.1.3 DRAPEAU ET ENGIN SONORE**

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous lors de la compétition et des cérémonies, il y est interdit :

- Tout appareil sonore produisant un son supérieur à 90 décibels
- Tout éclairage d'appoint susceptible de gêner les compétiteurs ou les visiteurs
- Tout drapeau ne satisfaisant pas à la norme de sécurité anti-feu en vigueur (norme M1)

Lors de la compétition :

- D'avoir des mats/hampes de drapeau sur les postes de travail (seuls les drapeaux sans accroche et les drapeaux de table sont autorisés)
- D'avoir des drapeaux d'une taille supérieure à 60 x 90 cm et 15 x 22 cm pour les drapeaux de table.

Lors des cérémonies :

- Les drapeaux régionaux seront fournis par WorldSkills France pour le défilé des régions lors de la cérémonie d'ouverture.

Les drapeaux régionaux pour la cérémonie de clôture pourront être apportés par les délégations régionales mais ne devront pas avoir de mat, hampe en métal et ne devront pas dépasser la taille de 90x150cm. Tout élément ne respectant pas ces consignes pourra être consigné par l'organisation.

Les délégations régionales ont la charge de faire respecter ces consignes au sein de leur délégation.

Des informations complémentaires sur les dimensions et conditions d'utilisations des drapeaux pourront être communiquées en amont des finales nationales aux délégations par WorldSkills France.

## **6. PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS**

### **6.1 COMPÉTITEURS**

#### **6.1.1 NOMBRE DE COMPÉTITEURS**

Chaque Région participante peut présenter 1 compétiteur ou 1 équipe par métier.

Dans l'objectif de préparer la WorldSkills Competition à Lyon en 2024, notamment dans le cas du développement de nouveaux métiers, WorldSkills France pourra exceptionnellement solliciter les régions de manière dérogatoire pour présenter un 2e candidat ou une 2e équipe.

Des compétiteurs issus d'une précédente équipe de France et en âge de refaire la compétition internationale à laquelle ils n'ont pas participé peuvent intégrer les finales nationales sans passer par les sélections régionales.

WorldSkills France se réserve le droit d'intégrer des compétiteurs internationaux dans le cadre de la coopération avec les membres de WorldSkills International et WorldSkills Europe.

## **6.1.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS**

Un compétiteur peut participer plusieurs fois aux Finales Nationales et ce, tant qu'il n'a pas atteint la limite d'âge du métier concerné.

En revanche, il n'est pas possible pour un compétiteur ayant déjà fait partie d'une Équipe de France de participer une nouvelle fois à la même compétition internationale (mondiale ou européenne), quel que soit le métier dans lequel il a concouru. Ce faisant, des restrictions de participation aux finales nationales pourraient en découler. Les compétiteurs dans ce cas (ou leur Région de rattachement) sont invités à vérifier leur éligibilité auprès de WorldSkills France.

## **6.1.3 COMPÉTITEURS : DROITS ET DEVOIRS**

### **6.1.3.1 AVANT LA COMPETITION**

Le responsable de délégation régionale doit veiller à ce que tous les compétiteurs de sa Région reçoivent les informations suivantes :

→ Le règlement des Finales Nationales.

→ La description technique nationale du métier, contenant notamment les critères d'évaluation et la liste du contenu de la caisse à outils (ou dans l'attente de sa publication, les informations nécessaires à sa préparation).

→ Les sujets d'épreuves (ou une partie) pour les métiers qui les communiquent avant la compétition

-> Les accès pour participer aux discussions par le biais du forum dédié à chaque métier sur le site de WorldSkills France. Les informations ayant circulé sur le forum sont considérées comme vues de tous les compétiteurs.

#### **6.1.3.1.1 AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL ET COMPENSATION**

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail quel qu'il soit, doivent en faire la demande en fournissant un justificatif RQTH (reconnus en qualité de travailleur handicapé), ou tout justificatif émanant d'un organisme officiel indiquant les recommandations d'aménagement du poste de travail.

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'une compensation extérieure (en lecture, reformulation ou écriture), doivent en faire la demande en fournissant un bilan orthophonique datant de moins d'un an. La demande sera étudiée par une commission dédiée qui déterminera les compensations potentiellement autorisées.

Dans les deux cas, la demande devra être faite auprès de WorldSkills France après en avoir informé le responsable de la délégation régionale au plus tard 4 mois avant les premières épreuves des Finales Nationales, le temps de mettre en place les dispositions décidées.

Dans aucun des cas présentés ci-dessus un temps supplémentaire ne sera accordé pour réaliser l'épreuve.

#### **6.1.3.1.2 COMMUNICATION ET PREPARATION VIA LE FORUM CANDIDATS DE DISCUSSION**

Les experts et les compétiteurs utiliseront les forums de discussion de WorldSkills France pour communiquer concernant les compétitions.

Le président de jury (expert national), ou l'un des membres de l'équipe métier nommé par lui, sera le modérateur de ce forum (géré par WorldSkills France). L'adresse du forum et les codes d'accès seront communiqués directement aux utilisateurs concernés.

Le forum est régi par la "Charte de forum" disponible directement sur le site du forum. Tout utilisateur du forum s'engage à respecter cette charte.

### 6.1.3.2 PENDANT LA COMPETITION

Les compétiteurs doivent recevoir une information détaillée, relative au sujet d'épreuve et à son évaluation, et en particulier :

→ Une information sur les critères d'évaluation incluant un formulaire de notation récapitulatif (Mark Summary Form).

→ Une information détaillée sur le matériel auxiliaire et les aides pouvant et ne pouvant pas être utilisés (gabarits, dessins, patrons, calibres, etc.).

Les compétiteurs recevront une information détaillée sur le déroulement de la compétition, incluant :

→ Une information indiquant quand et comment les machines peuvent être testées.

→ Un horaire détaillé indiquant le temps imparti pour achever les différents modules des sujets d'épreuves.

→ Une information sur l'heure limite avant laquelle les compétiteurs n'ont pas le droit d'entrer dans l'espace métier ou d'en sortir et sous quelles conditions.

Les compétiteurs doivent être informés du fait que :

→ Ils sont responsables de tous les outils, machines, instruments, matériel auxiliaire et matériel personnel qu'ils apporteraient.

→ Pour chaque compétition, les caisses à outils seront contrôlées au moins une fois le premier jour et tout outillage, matériaux ou gabarits non autorisés seront susceptibles de leur être retirés. Le compétiteur doit être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils.

#### 6.1.3.2.1 ATTRIBUTION DES POSTES DE TRAVAIL

Les postes de travail seront attribués aux compétiteurs par tirage au sort.

Pour des besoins d'organisation, le tirage au sort pourra avoir lieu pendant le Séminaire de préparation aux Finales Nationales (anciennement appelé Module 1) ou en ligne lors d'une visioconférence organisée par l'expert national et/ou WorldSkills France.

#### 6.1.3.2.2 FAMILIARISATION AVEC LE POSTE DE TRAVAIL

Avant le début de la compétition, les compétiteurs pourront préparer leur poste de travail, se familiariser avec leurs outils, équipements, matériels, matériaux et les vérifier. Cela se fera sous la direction du jury ou des jurés désignés par le président de jury à cet effet. Les compétiteurs ont le droit de poser des questions.

Pour les cas où le processus s'avère particulièrement difficile, un expert en la matière sera disponible pour montrer le déroulement du processus et les compétiteurs auront la possibilité de s'entraîner. À la fin de la période de familiarisation, les compétiteurs confirmeront leur bonne compréhension du processus par signature. Le document sera consigné dans le classeur métier.

#### 6.1.3.2.3 JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER

Les compétiteurs doivent produire un passeport/une carte d'identité/un titre de séjour, afin que leur identité et leur date de naissance fassent l'objet d'une validation avant le début de la compétition.

Un certificat médical sera demandé dans certains métiers (se référer au descriptif technique de chaque métier).

#### 6.1.3.2.4 OUTILLAGE COMMUN ET MATIÈRE D'ŒUVRE DE SUBSTITUTION

Les compétiteurs peuvent demander le remplacement de l'outillage commun ou de la matière d'œuvre endommagé(e) ou perdu(e). Le remplacement sera effectué en fonction des moyens à disposition sur place.

Si le défaut est dû à une mauvaise manipulation du compétiteur, celui-ci pourra choisir de demander de la matière d'œuvre supplémentaire. Ce changement résultant d'une erreur du compétiteur pourra faire l'objet d'une sanction si le barème de notation de l'épreuve le prévoit. Le cas échéant, cela sera précisé dans le descriptif technique et/ou le sujet.

Les compétiteurs peuvent utiliser leur outillage personnel dans la mesure où celui-ci n'est pas fourni par l'organisation et qu'il soit validé par le jury (cf. liste d'outillage et descriptif technique). Cet outillage devra respecter les normes de sécurité en vigueur.

#### 6.1.3.2.5 COMMENCER ET TERMINER LE TRAVAIL

Les compétiteurs ne peuvent commencer ou terminer le travail que sur injonction du président de jury (définition cf. 6.4.1).

#### 6.1.3.2.6 CONTACT ET COMMUNICATION

→ Les compétiteurs ne peuvent établir aucun contact avec leur juré régional, les autres compétiteurs ou les visiteurs, durant les périodes d'épreuves, sans la permission du président de jury.

→ L'utilisation de téléphones portables ou de tout autre équipement électronique permettant d'échanger des informations est interdite pendant le déroulement des épreuves. Concernant tout autre équipement électronique, la réglementation varie selon les métiers : se référer au descriptif technique du métier.

→ La communication n'est pas limitée entre compétiteurs et jury en dehors de l'espace de compétition et des temps de compétition.

#### 6.1.3.2.7 MALADIE OU ACCIDENT

Si un compétiteur tombe malade ou a un accident, le président de jury (l'expert national), le président de jury général (le délégué technique national), le chef d'équipe du compétiteur et/ou son référent régional (responsable des compétiteurs de l'équipe régionale) doivent immédiatement en être informés.

Le jury décidera si ledit compétiteur pourra ou non récupérer le temps perdu. Si un compétiteur doit déclarer forfait pour cause de maladie ou d'accident, il/elle recevra des points pour tout le travail réalisé avant son départ.

Tous les efforts nécessaires seront accomplis pour faciliter le retour du compétiteur et pour qu'il/elle récupère, si possible, le temps perdu.

#### 6.1.3.2.8 SANTÉ ET SÉCURITÉ

En cas de manquement aux règles ou aux instructions de sécurité, le compétiteur concerné pourra perdre des points dans les aspects de notation liés à la sécurité. Toute pratique non sûre et persistante pourra entraîner la suspension temporaire ou permanente du compétiteur par le président de jury général.

#### 6.1.3.2.9 SUJET D'ÉPREUVE

Avant chaque épreuve, l'Expert ou son jury distribuera aux compétiteurs le sujet final et le barème de notation synthétique. Un temps défini par le jury sera alloué aux compétiteurs avant le début de l'épreuve pour étudier et poser des questions.

#### 6.1.3.2.10 HONNÊTETÉ, ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Les compétiteurs sont en droit de s'attendre à être traités de façon équitable et honnête pendant la compétition et en particulier pour les points suivants :

→ Chacun doit recevoir des instructions claires et univoques.

→ Chaque compétiteur est en droit de s'attendre à ce qu'aucun compétiteur ne fasse l'objet d'une aide ou intervention non justifiée conférant à ce compétiteur un avantage indu.

→ Aucun compétiteur ou groupe de compétiteurs ne doit à aucun moment être avantagé notamment en recevant des informations sur le sujet d'épreuve que les autres compétiteurs ne recevraient pas en même temps.

→ Aucune interférence excessive de la part des officiels ou spectateurs ne devra empêcher les compétiteurs de mener à terme leur sujet d'épreuve.

#### 6.1.3.2.11 TENUES DE TRAVAIL

Dans le cadre de la compétition, il est demandé aux compétiteurs de porter une tenue de travail adaptée à leur métier. Pour des raisons d'image et de non-concurrence de certains partenaires exclusifs, les compétiteurs devront porter les tenues fournies par WorldSkills France. La liste des tenues fournies par WorldSkills France sera communiquée si possible lors du séminaire de préparation aux Finales Nationales ou au plus tôt avant le départ pour les Finales Nationales.

Pour les métiers ne figurant pas sur la liste communiquée, les compétiteurs devront porter la tenue fournie par leurs régions respectives ou une tenue neutre ne faisant apparaître aucune marque commerciale.

Le président de jury rappellera la situation correspondante pendant la familiarisation et l'installation des outils. Les tenues où figurent les logos des entreprises et des marques de fabricants ou fournisseurs non-partenaires de WorldSkills France ne sont pas autorisées.

### 6.1.3.3 APRÈS LA COMPÉTITION

#### 6.1.3.3.1 RANGEMENT

Les outils et l'équipement seront emballés suivant les instructions du président de jury. Les postes de travail, le matériel et les outils doivent demeurer en parfait état de propreté. L'intégralité des outils qui auront été prêtés aux compétiteurs devront être rendus, sauf en cas de don de partenaires préalablement validé par le Worldskills France. Le respect le plus strict des règles de santé et de sécurité doit être observé pendant cette période.

#### 6.1.3.3.2 DEVENIR DES OUVRAGES

WorldSkills France se réserve le droit de décider du devenir des ouvrages. Les compétiteurs en seront informés durant la période de familiarisation.

## 6.2 MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

### **6.2.1 RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE**

Les responsables de délégations régionales ont en charge la gestion et l'encadrement de leur délégation respective : compétiteurs, chefs d'équipe, jurés, référents et tous les membres de la délégation régionales.

Le responsable de délégation régionale doit veiller à ce que tous les compétiteurs de sa Région reçoivent les informations suivantes :

→ Le règlement des Finales Nationales.

→ La description technique nationale du métier, contenant notamment les critères d'évaluation et la liste du contenu de la caisse à outils (ou dans l'attente de sa publication, les informations suffisantes).

→ Les sujets d'épreuve (ou partie) pour les métiers qui les communiquent avant la compétition (par exemple lors du Module 1).

Les responsables de délégation régionale sont également garants des compétiteurs mineurs. Il est recommandé qu'ils soient en possession, pour le séminaire de préparation aux finales nationales et durant les compétitions, d'une lettre d'autorisation parentale ainsi que d'une autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgence.

### **6.2.2 CHEFS D'ÉQUIPE**

Les chefs d'équipe sont des personnes sélectionnées par les Régions et qui jouent le rôle d'agents de liaison auprès des compétiteurs de leur Région lors des Finales Nationales sur site unique.

Chaque Région peut avoir un maximum d'un chef d'équipe par tranche de 15 compétiteurs, limité à 4 maximum. Le nombre de chefs d'équipe par délégation est fixé par la règle de calcul suivante :

(De 0 à 15 compétiteurs : 1 Chef d'équipe

De 16 à 30 compétiteurs : 2 Chef d'équipe, ...)

### **6.2.3 ECHANGES AVEC LES COMPETITEURS**

Pendant la compétition, les responsables de délégation régionale et les chefs d'équipe n'auront aucun accès à leurs compétiteurs lorsqu'ils sont sur leur poste de travail dans l'espace métier, sauf en cas d'accident grave ou de sollicitation du compétiteur via le président de jury qui autorise ou non l'accès.

### **6.2.4 ACCIDENT/MALADIE**

En cas d'accident ou de maladie impliquant un compétiteur ou un juré, le responsable de délégation régionale devra en être informé sans délai.

## **6.3 JURÉS**

### **6.3.1 DÉFINITION**

Femme ou homme de métier possédant une expérience et une expertise technique dans le métier qu'il représente dans la compétition.

### **6.3.2 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE**

Les jurés doivent :

→ Avoir une formation formelle et/ou reconnue avec attestation de l'expérience professionnelle dans le métier pour lequel il officie comme juré.

→ Avoir une expérience pertinente et actuelle de la compétition et/ou de la notation dans un contexte de concours.

→ Connaître et respecter le règlement des Finales Nationales, le descriptif technique et tout autre document officiel.

### **6.3.3 QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES**

Les jurés doivent être des personnes profondément intègres, objectives, justes et prêtes à coopérer.

### **6.3.4 NOMINATION ET ACCRÉDITATION**

Chaque Région devra désigner un juré titulaire et un juré suppléant par métier. Les candidatures devront être accompagnées d'un CV.

Après étude des CV des jurés désignés par les Régions, et en cas de doute sur la capacité à tenir le rôle de juré dans de bonnes conditions, WorldSkills France prendra contact avec la Région pour lever les doutes ou tenter de trouver un/une remplaçant(e).

Idéalement, le jury d'un métier devra tendre vers une équité de représentation entre professionnels et enseignants et favorisera la parité Homme/Femme.

En fonction des besoins d'évolution des métiers et de la compétition, WorldSkills France se réserve le droit de nommer des jurés extérieurs supplémentaires, membres ou partenaires du mouvement WorldSkills, dans le respect des exigences de qualifications et d'expériences (cf 6. 3.2). Cette disposition est également valable dans le cas d'un métier qui n'aurait pas un nombre suffisant de jurés pour effectuer la notation de la compétition. Des acteurs locaux du métier pourront être sollicités dans ce cas précis afin de pallier les manques.

### **6.3.5 RESPONSABILITÉS**

#### **6.3.5.1 AVANT DE PARTICIPER À LA COMPÉTITION**

Avant de participer à la compétition, le juré doit :

- Étudier le règlement des Finales Nationales, le descriptif technique de son métier et toute autre documentation officielle relative à la compétition
- Participer aux discussions par le biais du forum dédié à chaque métier sur le site de WorldSkills France. Les informations ayant circulé sur le forum sont considérées comme vues de tous les jurés. Tout juré qui ne se serait pas connecté au forum est susceptible de se voir retirer le droit d'attribuer des notes par le président de jury général, sur proposition du président de jury métier.
- Répondre aux exigences d'avant compétition telles que définies dans le présent règlement des Finales Nationales, dans le descriptif technique de son métier et dans tout autre document officiel relatif à la compétition.
- Relayer toute information importante au compétiteur de sa Région, et de manière générale, avoir un lien régulier avec ce dernier.

#### **6.3.5.2 PENDANT LES COMPÉTITIONS**

Sur le lieu de la compétition, le juré doit :

- Être présent durant toute la durée de la compétition, et ne pas quitter l'espace métier sans en avertir le président de jury.
- Avant le début de la compétition, aider le président de jury à peaufiner les derniers détails de l'organisation de la compétition.
- Respecter et faire respecter le règlement des Finales Nationales.
- S'assurer que tous les compétiteurs aient pris connaissance des règles de santé et sécurité et de toutes les règles relatives à leur métier. Être les garants du respect des règles tout au long de la compétition.
- Évaluer le sujet d'épreuve de façon objective et impartiale selon les modalités définies par le président de jury.
- Participer quotidiennement au débriefing de fin de journée et signer le procès-verbal journalier qui sera inséré dans le classeur métier de la compétition.
- Signer la fiche de fin de compétition avant de quitter l'espace métier après la notation du dernier jour.
- Assister l'Équipe métier (plus particulièrement le président de jury) et le Chef d'Atelier dans le rangement et le démontage de l'espace métier.

### **6.3.6 CONTRÔLE DE LA CAISSE À OUTILS**

Le premier jour, une équipe de jurés désignée par le président de jury examinera minutieusement le contenu de toutes les caisses à outils. Cet examen permettra de garantir que tous les objets qui y seront découverts et

pourraient conférer au compétiteur un avantage indu sur ses concurrents soient retirés et ne puissent être utilisés pendant la compétition. Le compétiteur doit être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils. Si un équipement est identifié comme suspect ou non autorisé, le président de jury et le juré de la Région concernée en seront immédiatement avertis. Le juré de la Région concernée et le compétiteur devront alors fournir de plus amples détails ou une explication. En aucun cas les jurés n'ont le droit d'intervenir sur l'équipement d'un compétiteur ni de le démonter. Si nécessaire, c'est au compétiteur de démonter son équipement en présence du juré de sa Région. Les outils spéciaux repris dans la liste du descriptif technique seront autorisés. De nouveaux outils spéciaux pourront être ajoutés à la liste pour être utilisés aux prochaines compétitions.

### **6.3.7 CONFIDENTIALITÉ**

Il est interdit aux jurés de communiquer toute information sur le sujet d'épreuve à un compétiteur sur l'espace de compétition ou à toute autre personne sans autorisation expresse du président de Jury du métier.

Les jurés ne devront en aucun cas communiquer les notes ou les classements avant la diffusion officielle de celles-ci par WorldSkills France.

### **6.3.8 COMMUNICATION AVEC LE COMPÉTITEUR DE SA RÉGION**

Aucun juré ne peut communiquer avec le compétiteur de sa Région sur l'espace de compétition, sauf en présence d'un autre juré. Les jurés ne peuvent pas aider les compétiteurs à interpréter leur sujet d'épreuve sauf si cela a été convenu et accepté par le jury avant le début de la compétition. En cas de doute, c'est au président de jury de décider.

### **6.3.9 COMMUNICATION ET PRÉPARATION VIA LE FORUM JURES DE DISCUSSION**

Les présidents de jury, jurés et autres personnes associées utiliseront les forums de discussion de WorldSkills France pour communiquer, collaborer et coordonner l'organisation de la compétition.

Le président de jury, ou l'un des membres de l'équipe métier nommé par lui, sera le modérateur de ce forum (géré par WorldSkills France). L'adresse du forum et les codes accès seront communiqués directement aux personnes concernées.

Le forum est régi par la "Charte de forum" disponible directement sur le site du forum. Tout utilisateur du forum s'engage à respecter cette charte.

### **6.3.10 NON-RESPECT DU RÈGLEMENT**

En cas de tricherie ou non-respect avéré du règlement, le juré pourra se voir retirer son droit de procéder à la notation ou même être exclu sur le champ des espaces de compétition suivant la gravité des faits, sur décision du président du jury général.

Par ailleurs, en cas de manquement au devoir d'intégrité, d'équité, de transparence et de coopération avec le jury, le président de jury pourra recommander de ne pas reconduire le juré pour les prochaines éditions des Finales Nationales. WorldSkills France statuera avec la Région concernée dans un délai de 3 mois maximum après la fin des Finales Nationales, après avoir pris le temps d'investiguer la situation.

## **6.4 EXPERT MÉTIER**

### **6.4.1 DÉFINITION**



L'Expert métier est chargé de la gestion, de la guidance et de la direction d'une compétition de métiers. Il est en lien avec l'équipe métier et de facto président de jury du dit métier pendant la compétition nationale.

#### **6.4.2 RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER**

L'Expert métier joue un rôle décisif dans la gestion du concours et ce pour chaque métier spécifique étant donné qu'il est l'autorité principale en charge de l'organisation et de la gestion des aspects techniques du concours. L'Expert métier s'assure notamment que l'environnement de la compétition permette à chaque compétiteur d'exécuter le meilleur travail possible. Les procédures de compétition doivent se conformer aux valeurs clés de WorldSkills France qui sont l'intégrité, l'équité, la transparence, le partenariat et l'innovation. À ces titres, l'Expert métier participe au travail de l'équipe métier et définit son plan d'actions à chaque édition du concours national.

#### **6.4.3 DROITS ET DEVOIRS**

##### **6.4.3.1 AVANT LA PARTICIPATION A LA COMPÉTITION**

L'Expert :

- Agit en qualité de modérateur des forums de discussion ou nomme une personne qui revêtira cette fonction.
- Dirige le développement du sujet d'épreuve et du barème de notation, conformément aux exigences de conception du sujet d'épreuve spécifiées dans le descriptif technique.
- Définit la liste des équipements et consommables nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- Attribue les postes de travail, les machines et l'équipement aux compétiteurs par tirage au sort
- Assiste WorldSkills France dans la recherche de partenariats pour la mise en place de la compétition.
- Conçoit le programme de formation du Séminaire de préparation aux Finales Nationales (anciennement appelé Module 1).
- Propose son Expert adjoint à Worldskills France et contribue ainsi à la constitution de l'équipe métier.

##### **6.4.3.2 PENDANT LA COMPÉTITION**

En tant que président de jury de son métier, l'Expert WorldSkills France :

- Accueille les jurés et veille à ce que chacun fasse connaissance.
- Familiarise les jurés à leur mission.
- Nomme les jurés investis de responsabilités spécifiques et leur attribue leurs tâches.
- Présente le sujet d'épreuve et prépare, avec l'aide de tous les jurés, les derniers détails d'organisation de la compétition pour son métier.
- Vérifie, avec l'aide de tous les jurés et des personnes de l'organisation, les installations, les machines, les outils, le matériel, l'équipement et les instruments, préparés par le Chef d'Atelier sur le site unique.
- Constitue les équipes de notation en veillant à ce qu'il y ait brassage des jurés chevronnés et moins chevronnés.
- Vérifie, avec l'aide du jury, l'exactitude de la date de naissance et du nom des compétiteurs.
- Est le garant du respect de la liste de contrôle santé et sécurité.
- S'assure que les compétiteurs disposent de suffisamment de temps pour tester le matériel, les machines, l'équipement et les instruments.
- S'assure que toutes les caisses à outils des compétiteurs soient contrôlées le premier jour.

- S'assure que le temps de travail des compétiteurs soit noté correctement, et les informe du temps qui leur reste encore.
- Fournit le matériel de remplacement nécessaire et enregistre cet événement pour qu'il intervienne lors de la notation.
- Vérifie que la notation soit faite chaque jour.
- Vérifie que les formulaires de notation soient correctement remplis et saisis dans le système informatique (CIS). Il est le garant de la bonne saisie des notes.
- S'assure que les résultats de la notation restent confidentiels.
- Fournit à WorldSkills France les résultats de l'évaluation dans le format de la compétition et y appose sa signature en guise de confirmation.
- Veille à ce que les mesures adéquates soient prises pour que :
  - Aucune influence externe n'améliore ou ne diminue indûment la capacité d'un compétiteur à fournir un résultat de qualité.
  - Les facteurs qui pourraient compromettre l'honnêteté, l'équité et la transparence soient identifiés.
- L'Expert en tant que président de jury de son métier dirige les réunions de son jury avec impartialité ; ses instructions doivent être respectées.
- Participe aux rendez-vous organisés par WorldSkills France pour les Experts durant la compétition.

#### **6.4.3.3 À LA FIN DES ÉPREUVES**

L'Expert métier :

- Valide et confirme par signature les notations de la compétition.
- Remet à WorldSkills France le classeur métier complet et contenant tous les formulaires complétés et signés
- Remet à WorldSkills France tous les formulaires de notation remplis à la main.
- Attend que WorldSkills France confirme que toutes les tâches ont été effectivement accomplies avant de libérer les jurés.
- Assiste WorldSkills France dans la sécurisation, le référencement et le rangement du matériel appartenant à WorldSkills France et/ou aux partenaires de la compétition.

### **6.5 EXPERT ADJOINT**

#### **6.5.1 RÔLE DE L'EXPERT ADJOINT**

Proposé par l'Expert métier et validé par WorldSkills France, il a pour mission d'aider l'Expert dans l'organisation et la conduite des Finales Nationales en entreprenant les tâches qui lui sont attribuées par l'Expert.

#### **6.5.2 DROITS ET DEVOIRS**

L'Expert adjoint agit selon les directives de l'Expert, il n'a aucun pouvoir de décision ni de médiation.

Il s'engage à ne pas divulguer les informations dont il a pu avoir connaissance sur l'organisation de la compétition et notamment le sujet d'épreuve.

## **6.6 LE JURY**

### **6.6.1 DÉFINITION**

Le jury métier est composé de l'Expert, l'Expert adjoint et l'ensemble des jurés régionaux ainsi que dans certains cas des jurés « externes » qui peuvent intervenir en toute neutralité sur tout ou partie des épreuves.

### **6.6.2 RESPONSABILITÉS**

Le jury est responsable du bon déroulement de la compétition sous l'autorité du président de jury et dans le respect du présent règlement de la compétition sous l'autorité du président de jury.

## **6.7 CHEF D'ATELIER**

### **6.7.1 DÉFINITION**

Le chef d'atelier est une personne qualifiée et possédant une expérience dans le métier pour lequel il est accrédité et qui assiste l'Expert dans l'organisation de la compétition sur site unique. Le chef d'atelier est responsable des installations de l'atelier, de la préparation des matériaux, de la sécurité en atelier, de l'ordre et de la propreté de l'atelier en général pour la compétition sur site unique.

### **6.7.2 NOMINATION**

WorldSkills France et ses partenaires régionaux nomment un chef d'atelier dans chaque métier où c'est nécessaire.

### **6.7.3 LIEN AVEC L'EXPERT**

Les chefs d'atelier font le lien entre l'organisateur de la compétition sur site unique et l'Expert. Ils rendent compte à l'Expert de toutes les problématiques techniques.

### **6.7.4 PRÉSENCE**

Pendant la période de préparation de la compétition sur site unique, le chef d'atelier doit être présent lors de conseils techniques avec les Experts. Au moment de la compétition sur site unique, le chef d'atelier doit être présent dans son atelier dès que les jurés lancent les derniers préparatifs de la compétition, pendant toute la durée de la compétition et jusqu'à ce que toutes les notations et les tâches incombant aux jurés aient été menées à bien.

Le chef d'atelier est présent lors du montage et du démontage de son espace métier. Il est susceptible d'être impliqué dans l'animation de la période de familiarisation

### **6.7.5 NEUTRALITÉ**

Les chefs d'atelier doivent être impartiaux envers les compétiteurs. Ils ne participent pas à la discussion portant sur la notation et ne communiquent aucune information relative au sujet des Finales Nationales.

### **6.7.6 RESPONSABILITÉS**

Les chefs d'atelier doivent s'assurer que l'espace disponible pour les machines et les postes de travail sont suffisants pour la compétition sur site unique.

Les postes de travail doivent disposer d'un éclairage suffisant, naturel ou artificiel selon les normes en vigueur, et être adaptés au type de travail à réaliser.

Les chefs d'atelier s'assurent :

→ Du respect des règles de santé et sécurité dans l'atelier.

→ Des installations de l'atelier, des machines, des outils, des prises de courant et d'eau, et de tous les éléments spéciaux indiqués dans le descriptif technique et la liste d'infrastructure.

→ De fournir les matériaux pour les sujets d'épreuve qui ont été spécifiés par le descriptif technique et la liste d'infrastructure.

→ Du maintien de l'ordre et de la propreté dans les ateliers.

→ Du développement et de la publication d'instructions sur les mesures de sécurité et de leur application.

### **6.8 DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT)**

Conformément aux statuts de WorldSkills France, le Délégué Technique de WorldSkills France est responsable de toutes les questions techniques et organisationnelles liées aux compétitions. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Il est président du jury général.

### **6.9 DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA)**

Le Délégué Technique Adjoint assiste le Délégué Technique dans l'exercice de ses responsabilités. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France si c'est un bénévole ou désigné par le délégué général si c'est un permanent de WorldSkills France.

### **6.10 TEAM LEADER (TL)**

Membre d'encadrement bénévole, Sous la responsabilité du Délégué Technique et en accord avec le Délégué Général, il doit :

→ Superviser et encadrer les Experts dans leur mission.

→ Accompagner la prise de fonction des nouveaux Experts.

→ Professionnaliser et standardiser les pratiques d'entraînement.

→ Capitaliser les expériences en vue d'améliorer les résultats aux différents niveaux de compétition.

Contribuer à l'encadrement des activités lors des conseils des experts et durant la compétition

## **7. ACCÈS**

### **7.1 ACCÈS AUX ESPACES DE COMPÉTITION**

Les compétiteurs, l'ensemble du jury métier et le chef d'atelier ont accès au métier pour lequel ils sont nommés.

L'accès aux espaces de compétitions est également permis aux personnes munies d'accréditations WorldSkills autorisant l'accès.

Les chefs d'équipe sont autorisés à accéder au sein de l'espace de compétitions seulement en cas d'urgence, et sous accord du président du jury.

Le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint, les Teams Leaders et le personnel de WorldSkills France ont un accès continu à tous les espaces de compétition sans restriction.

### **7.2 L'ACCÈS À LA ZONE DE WORLDSKILLS FRANCE**

Seules les personnes dûment autorisées ont accès à la zone de WorldSkills France et au Secrétariat de la compétition s'y trouvant.

### **7.3 MÉDIAS**

L'accès à un espace de compétition par tout média doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de WorldSkills France. Cette autorisation pourra faire l'objet d'une attribution d'accréditation presse, notamment lors de la compétition sur site unique.

Toute personne se présentant comme média mais n'ayant pas d'autorisation presse se verra refuser l'accès aux espaces de compétitions.

## **8. DESCRIPTIFS TECHNIQUES**

### **8.1 DÉFINITION**

Le descriptif technique spécifie les compétences, le travail à effectuer, le format/la structure, le développement, la validation, la sélection, la circulation, la variation (si nécessaire) et les critères de notation du sujet d'épreuve.

### **8.2 DISPONIBILITÉ**

Les descriptifs techniques doivent être mis à la disposition de toutes les Régions, des compétiteurs, des jurés et du public en général. Ils sont accessibles sur le site internet de WorldSkills France

### **8.3 MISE À JOUR ET VALIDITÉ**

Sous la responsabilité de l'Expert, les descriptifs techniques sont mis à jour à chaque cycle de compétition par l'équipe métier (définition cf. Annexe 1), pour inclure les dernières évolutions technologiques et tenir compte des évolutions des descriptifs techniques de la compétition mondiale de WorldSkills International et de la compétition européenne de WorldSkills Europe.

Le descriptif technique sera affiché dans l'espace métier et un temps sera réservé lors de la compétition sur site unique afin que le jury échange sur ses évolutions possibles.

Le descriptif technique est validé par le Délégué Technique avant sa circulation pour le nouveau cycle de compétition et est valable pour une édition.

### **8.4 CIRCULATION**

Les décisions, évolutions et recommandations concernant les descriptifs techniques pour les Finales Nationales doivent être communiquées aux Régions le plus tôt possible et à défaut, 3 mois avant le début des compétitions nationales.

## **9. SUJET D'ÉPREUVE**

### **9.1 DÉFINITION ET FORMAT**

Un sujet d'épreuve pour les compétitions est défini pour chaque métier. Il est exécuté par les compétiteurs qui démontrent ainsi la maîtrise de leurs compétences.

Pour tenir compte des particularités de chaque métier, de l'infrastructure et de la surface à mobiliser de façon rationnelle ainsi que pour offrir une présentation variée des métiers, il existe différents formats de compétition possibles :

- **Intégral en simultané** : tous les compétiteurs réalisent les mêmes épreuves au même moment pendant toute l'amplitude possible de la compétition
- **Intégral en rotation** : tous les compétiteurs sont en compétition en même temps mais réalisent des épreuves différentes en changeant de poste de travail à tour de rôle et suivant le planning pré-établi.

- **Partiel en rotation** : une partie des compétiteurs sont en compétition en même temps, en alternant avec les autres compétiteurs suivant le planning pré-établi.
- **En demi-groupe** : les compétiteurs sont divisés en 2 groupes qui réalisent les épreuves l'un après l'autre. Ce format est notamment mis en place quand il n'est pas possible ou raisonnable d'avoir un poste de travail identique pour chaque compétiteur en simultané.

Enfin, et quel qu'ait été le format mis en place au début de la compétition, une finale peut être organisée en C3 avec les compétiteurs ayant réalisé le meilleur score en C1 et C2. Le nombre de finalistes représente la moitié des compétiteurs participants, nombre arrondis à l'unité supérieure en cas de nombre impair de participants.

## **9.2 DURÉE**

### **9.2.1 PLANNING**

La planification des épreuves doit permettre d'inclure : une explication du sujet, les temps impartis pour sa réalisation par les compétiteurs et incluant les temps de pause et la notation par les jurés. La majeure partie des épreuves se déroulent pendant les heures d'ouverture du site de compétition au public, néanmoins les épreuves peuvent commencer un peu avant ou terminer un peu après les horaires d'ouvertures au public.

### **9.2.2 PROLONGATION DE DUREE D'EPREUVE**

Si une prolongation de durée d'épreuve s'avère nécessaire pour achever un module ou un projet, le président de jury devra obtenir l'approbation du président de jury général avant la fin du premier jour de compétition. Toutes les solutions alternatives possibles doivent être explorées avant d'approuver une prolongation de durée d'épreuve.

## **9.3 CIRCULATION DES DOCUMENTS RELATIFS AU SUJET D'EPREUVE**

Le descriptif technique de chaque métier définit ce processus et en tous les cas la diffusion doit se faire au même moment pour tous les compétiteurs d'un même métier.

D'une manière générale, les éléments du sujet (consignes, plans, barèmes et annexes diverses) peuvent être dévoilé totalement ou partiellement :

- Au moment du séminaire de préparation aux finales nationales (soit entre 3 et 6 mois avant les finales nationales)
- A C-6 (six jours avant la compétition), notamment pour les métiers en demi-groupe ce qui permet de donner le même temps de préparation à tous les compétiteurs.
- Au plus tard, lors de la familiarisation ou au moment du démarrage de chaque module.

## **9.4 MODIFICATION DU SUJET D'EPREUVE**

D'une manière générale il n'est pas possible de modifier le sujet d'épreuve une fois que la compétition a commencé. Cependant, des aléas de compétition pouvant survenir, nous avons le devoir de réagir en adaptant le sujet dans son contenu et/ou sa durée de sorte que le maximum des tâches puisse être évalué de façon équitable.

En cas de décalage par rapport au planning initial, on cherchera à réorganiser les épreuves dans le temps restant dans la limite des horaires d'ouverture du lieu de compétition et en tenant compte de la capacité des délégations à assurer le déplacement des compétiteurs concernés entre le lieu de compétition et les hôtels. En cas d'impossibilité à réorganiser les épreuves de façon équitable, l'adaptation devra prendre la forme d'une suppression totale ou partielle des épreuves restantes. Dans le cas des métiers en format « Intégral en rotation »

ou « partiel en rotation », si l'ensemble des compétiteurs ne peut pas réaliser une ou des épreuves dans des conditions équitables, cette ou ces épreuve(s) devra(ont) être « neutralisée(s) ».

Dans le cas où le sujet d'épreuve doit être modifié durant la compétition, les changements doivent faire l'objet d'un vote à la majorité du Jury présent, être consignés dans le classeur métier et dans tous les cas soumis à validation du Président de jury général qui jugera tant du contexte que de la solution trouvée.

Une fois votés par le Jury et validés par le Président du Jury Général, ces changements seront aussitôt présentés aux compétiteurs.

## **9.5 NOTATION**

### **9.5.1 CRITÈRES DE NOTATION**

Chaque sujet d'épreuve doit être accompagné d'un barème de notation qui correspond aux critères d'évaluation repris dans le descriptif technique. Pour chacun des critères en question, une liste des aspects des sous-critères d'évaluation devra être définie sur les formulaires de notation « measurement » et, si nécessaire, sur les formulaires de notation « judgement ». Tout changement du barème de notation une fois que la compétition a commencé est à éviter et est soumis à validation du président de jury général. Il n'est possible qu'en cas d'aléas techniques ou organisationnels risquant de générer une iniquité ou en cas de modification/suppression d'une partie d'épreuve pour une raison de force majeure.

### **9.5.2 PROTECTION DES TRAVAUX RÉALISÉS**

Le retrait/la destruction des travaux réalisés et le démontage des ateliers/installations ne commenceront pas avant l'achèvement des notations et la signature du document de fin de compétition. Le devenir des pièces réalisées sera communiqué aux jurés et aux compétiteurs par WorldSkills France.

## **10. SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION**

### **10.1 CRITÈRES DE NOTATION**

#### **10.1.1 DÉFINITION**

Les sujets d'épreuve sont évalués chaque jour conformément aux procédures d'évaluation de WorldSkills France sur la base des critères de notation fixés dans les descriptifs techniques applicables. Tous les résultats et toutes les notations sont enregistrés dans le système de notation de la compétition (CIS : Competition Information System).

#### **10.1.2 MODIFICATIONS**

Les critères de notation spécifiés dans le descriptif technique ne pourront être modifiés sans l'accord du président de jury général.

#### **10.1.3 ASPECTS DU CRITÈRE**

Chaque critère est ventilé en un ou plusieurs sous-critères. Chaque sous-critère est ventilé en un ou plusieurs aspects au regard desquels les notations sont attribuées. Ces aspects peuvent être de type « judgement » ou « measurement ».

#### **10.1.4 NOMBRE D'ASPECTS**

L'idéal est que le nombre d'aspects de notation oscille entre 100 et 250 aspects. Lorsqu'un métier totalise plus de 250 aspects de notation, l'Expert doit obtenir la validation du président de jury général.

### **10.1.5 ÉCHELLE DE 100 POINTS**

Les sujets d'épreuve sont notés sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans le descriptif technique. Dans chaque métier, les jurés déterminent leurs résultats finaux pour la compétition sur un total de 100 points. C'est-à-dire que l'ensemble des notes attribuées pendant les journées de compétition se présentent sur un total global de 100 points. Dans les métiers avec une finale en C3, les compétiteurs non retenus pour la finale obtiendront la note de 0 aux épreuves auxquelles ils ne participent pas et auront donc eux aussi une note finale sur 100 points.

## **10.2 NOTATION JUDGEMENT**

### **10.2.1 PROCÉDURE**

3 jurés jugent la qualité d'un ouvrage par un score de 0 à 3 points, selon les standards de la profession :

- 0 → ouvrage non acceptable
- 1 → ouvrage acceptable, avec des erreurs
- 2 → ouvrage acceptable, de bonne qualité
- 3 → ouvrage excellent

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre les scores attribués. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

### **10.2.2 UTILISATION DE LA NOTE « JUDGEMENT »**

La notation « judgement » permet d'évaluer la qualité d'un ouvrage en fonction de l'appréciation des Jurés en charge de la notation dans une limite raisonnable

### **10.2.3 CHANGEMENT DE PROCÉDURE**

Dans des circonstances exceptionnelles, le président de jury général peut accorder un changement de procédure sur demande écrite du président de jury.

## **10.3 NOTATION « MEASUREMENT »**

### **10.3.1 PROCÉDURE**

Un groupe de jurés (au nombre minimum de 2) sont assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un sous-critère.

### **10.3.2 UTILISATION DES FORMULAIRES**

Pour chaque critère du descriptif technique, le jury doit décrire et noter dans les formulaires de notation measurement, les détails de chaque sous-critère et de ses aspects, avec la note maximale accordée à chaque aspect.

### **10.3.3 UTILISATION DE LA NOTE MEASUREMENT**

Pour chaque métier, tous les efforts doivent être déployés afin d'utiliser au maximum la notation measurement.

## **10.4 PROCÉDURE DE NOTATION**

### **10.4.1 DÉBUT DE LA COMPÉTITION**



Au début de la compétition, le président de jury doit informer WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition sur site unique, que toutes les tâches liées à la préparation de la compétition ont été exécutées.

#### **10.4.2 LA NOTATION JUDGEMENT DOIT PRÉCÉDER LA NOTATION MEASUREMENT**

En cas de notation à la fois « judgement » et « measurement », la notation « judgement » devra être réalisée avant la notation « measurement ». Toute modification de cette règle doit être préalablement approuvée par le président de jury général.

#### **10.4.3 GROUPES DE NOTATION**

Le président de jury répartit les jurés en groupes de notation de manière à ce que :

→ pour la notation « measurement », 2 ou 3 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère

→ pour la notation « judgement », 3 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère ainsi qu'un juré « superviseur » soit 4 personnes.

Chaque groupe de notation doit évaluer les mêmes aspects pour chaque compétiteur afin de garantir une notation uniforme. Dans le souci d'assurer l'égalité des notations, chaque groupe de notation devrait attribuer un nombre quasi identique de points.

Avant de procéder à l'attribution des premières notes, il est conseillé à chaque groupe de notation de procéder à un entraînement à la notation.

#### **10.4.4 LES JURÉS ET LA NOTATION DES COMPÉTITEURS DE LEUR RÉGION**

En règle générale, les jurés ne doivent pas noter les compétiteurs de leur Région. Si tous les membres d'un jury sont d'accord, alors les jurés du métier concerné peuvent être autorisés à noter les compétiteurs de leurs Régions. Cette décision devra être prise avant le démarrage des premières notations et être consignée par écrit dans le classeur métier.

#### **10.4.5 PAS DE NOTATION EN PRÉSENCE DU COMPÉTITEUR**

L'évaluation ne doit pas être faite en présence du compétiteur, sauf spécification contraire dans le descriptif technique.

#### **10.4.6 NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE**

Chaque module/section achevé(e) sera noté(e) le jour- même, dès la fin de son exécution. Après la fin de la notation journalière, les résultats sont saisis dans le système de notation de la compétition et sont validés et signés par les membres de chaque jury.

#### **10.4.7 FORMULAIRES DE CONTRÔLE**

Une fois qu'une série de notes a été encodée sur les formulaires de notation « Judgement » et « Measurement », les formulaires sont synthétisés sur un formulaire journalier.

Une fois toutes les notes et tous les scores encodés dans les formulaires de synthèse de notation, le document doit être signé par le président de jury et l'ensemble des jurés.

Le formulaire de notation récapitulatif signé doit ensuite être remis dans le classeur métier. À la réception du formulaire de notation récapitulatif dûment complété et signé, WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition sur site unique, clôturera la notation pour cette partie de l'évaluation. Une fois cette procédure effectuée, plus aucune objection relative aux notes acceptées ne pourra être soulevée.

#### **10.4.8 CLÔTURE DE LA NOTATION**

L'évaluation des sujets d'épreuve et l'encodage des notes dans le système de notation doivent être terminés au plus tard à 16h00 le dernier jour de compétition sur site unique.

Dans le cas des métiers avec une finale en C3 pour les compétiteurs ayant le plus de points sur C1 et C2, ce délai est ramené à 20h00 le 2<sup>ème</sup> jour de la compétition pour une **clôture provisoire de la notation** de sorte que le nom des qualifiés puisse être vérifié et annoncé le soir même à l'ensemble des équipes régionales.

#### **10.4.9 CLÔTURE DE LA COMPÉTITION**

Le jury n'est pas relevé de ses fonctions d'évaluation tant que le président de jury n'a pas remis toutes les informations requises à WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition sur site unique, accompli toutes les tâches administratives lui incombant et tant qu'il n'a pas reçu confirmation du président du jury général que toutes les informations nécessaires et documents administratifs ont bien été remis et approuvés.

#### **10.5 PROCÈS VERBAL JOURNALIER**

Tous les soirs, l'Expert organisera un bilan avec tous les jurés reprenant les faits marquants et les questions restées en suspens de la journée. Ces observations seront reprises sur un procès-verbal journalier qui devra être signé par tous les jurés et inséré dans le classeur métier.

#### **10.6 TRAITEMENT DES ERREURS**

Les erreurs découvertes devront faire l'objet d'un rapport immédiat au président de jury général. Si l'existence d'une erreur est confirmée par tous, les notes devront être réencodées dans le système de notation, de nouveaux exemplaires du formulaire de notation et du formulaire récapitulatif devront être générés, afin que toutes les parties puissent les relire et y apposer les signatures requises. Tant les formulaires originaux que les copies de remplacement devront être archivés.

#### **10.7 RECOURS**

Seuls les responsables de délégation régionale sont en droit de déposer un recours.

Tout recours devra être déposé par écrit via le formulaire dédié disponible via le président de jury général ou au Secrétariat de compétition de WorldSkills France. Le document écrit reprendra clairement les objets du recours, et devra contenir les preuves du manquement au règlement.

Lors des compétitions sur site unique, la zone WorldSkills France où se trouve le Secrétariat de compétition sera accessible au deuxième et troisième jour de la compétition entre 10h00 et 12h00 pour tout responsable de délégation régionale désirant déposer un recours.

La possibilité est également laissée aux responsables de délégation régionale de déposer un recours par e-mail à l'adresse [admin-perf@cofom.org](mailto:admin-perf@cofom.org) uniquement entre 10h00 et 12h00 au deuxième et troisième jour de la compétition

Une commission d'appel, composée du Délégué Général en tant que représentant du Conseil d'Administration de WorldSkills France, du Délégué Technique, du Délégué Technique Adjoint et des Team Leaders, traitera chaque demande de recours.

Lors des compétitions sur site unique, la commission d'appel se réunira avec la partie plaignante entre 12h00 et 13h00 pour examiner tout recours déposé et statuer sur les suites à donner au recours.

Dans tous les cas, une visite sur l'atelier du métier concerné pourra avoir lieu jusqu'à la fin des épreuves, suivant la gravité des faits reprochés. Un rapport des décisions prises sera établi et signé par les parties.

Les décisions prises en réunion par le Délégué Général, le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint et les Team Leaders une fois le recours examiné sont sans appel. Aucun recours ne sera pris en compte dépassé 12h00, le dernier jour de compétition.

## **10.8 PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Les résultats officiels finaux, pour chaque métier et chaque Région, reprenant tous les compétiteurs, leurs points et les médailles sont remis aux Régions et publiés sur le site Internet de WorldSkills France.

## **11. RÉOLUTION DES CONFLITS**

### **11.1 CHAMP D'APPLICATION**

Un conflit désigne le soupçon d'une erreur de notation, le soupçon d'une conduite malhonnête d'une personne détentrice d'une accréditation de WorldSkills France ou le soupçon d'un traitement injuste envers un compétiteur.

### **11.2 RAPPORT**

Tout conflit sera systématiquement rapporté dans le procès-verbal journalier. Ce rapport devra être inséré dans le classeur métier et sera conservé dans les archives pendant 2 ans.

### **11.3 PROCÉDURE**

Tout conflit naissant devra être traité au plus tôt et au plus près des parties prenantes. Le président de jury servira de médiateur. Si une résolution du conflit s'avère impossible et que le jury en fait la demande, il sera fait appel au président de jury général pour décider d'un accord. Si un accord ne peut être trouvé par le président de jury général, un recours sera déposé par la partie s'estimant lésée en accord avec la procédure décrite à l'article 10.7.

## **12. MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES**

### **12.1 MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE**

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième compétiteur(trice) ou équipe dans chaque métier en compétition. Des médailles d'excellence sont décernées à tout compétiteur ayant atteint un score supérieur à 700 points (note finale après intégration des résultats sur 100 points dans le système de notation CIS). Pour avoir des compétiteurs ex-æquo, il est nécessaire que leurs scores soient égaux.

#### **12.1.1 PRIX DE L'EXCELLENCE**

Le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points tout au long de la compétition, tous métiers confondus, reçoit le prix de l'Excellence. En cas d'égalité pour le score le plus élevé ou dans le cas d'un métier concouru en binôme ou en trinôme, le prix de l'Excellence sera partagé.

## **12.2 CERTIFICAT DE PARTICIPATION**

Tous les compétiteurs ayant participé à la Finale Nationale se verront attribuer un certificat de participation. A noter que ce certificat ne sera pas systématiquement imprimé mais pourra prendre une forme numérique.

# **ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE MÉTIER**

L'équipe Métier est constituée des différents Experts du métier (National, National Adjoint et le cas échéant, Monde et/ou Europe) afin de réfléchir collectivement et répartir le mieux possible la charge globale dévolue à l'équipe métier. Le but étant de soulager chacun dans sa mission, de capitaliser sur l'expérience des concours successifs et de palier à une éventuelle indisponibilité lors des rencontres ou des préparations. Elle est complétée de Jurés Régionaux, d'anciens compétiteurs, de partenaires, de personnes de la branche professionnelle etc. Le principe est que chacun d'entre eux apporte son Expertise dans son domaine afin de rendre la préparation des compétitions et des jeunes plus performante. L'équipe métier a un rôle de conseil et de soutien dans ce qui a trait à la conception des sujets Régionaux et Nationaux, à la formation des compétiteurs, et à la stratégie à mettre en place pour proposer les évolutions des descriptifs techniques.

## **ANNEXE 2 : ÂGE DES COMPÉTITEURS**

### **POUR LA 47ème WORLDSKILLS COMPETITION**

Pour la WorldSkills Competition Lyon 2024, les compétiteurs ne pouvant avoir plus de 23 ans révolus durant l'année de la compétition internationale doivent être nés à partir du 1er janvier 2002.

Les compétiteurs ne pouvant avoir plus de 26 ans révolus durant l'année de la compétition internationale doivent être nés à partir du 1er janvier 1999.

Pour la 48ème WorldSkills Compétition, pour les mois de 23 et moins de 26 ans révolus, les dates de naissance seront respectivement nées après le 01/01/2004 et nés après le 01/01/2001.

## **ANNEXE 3 : JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX**

Les compétiteurs invités issus d'un autre pays sont amenés à réaliser le même sujet de compétition que les compétiteurs en compétition WorldSkills.

Une traduction du sujet par un interprète du pays invité, ou par un membre de l'équipe métier, pourra être réalisée après validation par le président de jury. Le président de jury mettra tout en place pour traduire le sujet de compétition (à minima en anglais).

La participation du juré international au jury de compétition pour noter les compétiteurs en compétition WorldSkills sera soumise à validation du président de jury, et accepté par tous les jurés du métier

## ENCADREMENT COMPETITION - WORLDSKILLS FRANCE

Délégué Technique WorldSkills France et Président de Jury Général : José FONSECA

Directeur Performance WorldSkills France et Délégué Technique International : Marc ROUSSEAU

Délégué Technique Adjoint National : Renaud LACOMBE

Délégué Technique Adjoint International : Vincent DROUSSE

Directeur Performance Adjoint et Président du comité des compétitions EuroSkills : Guillaume SUTEAU



# WORLDSKILLS FRANCE

15-17 rue Traversière  
75012 Paris

[www.worldskills-france.org](http://www.worldskills-france.org)

